



Délibération : DC_2024_068

Conseil Communautaire du 10 juillet 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre-le-Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 60

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Anne Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Benoît BOUDJEMA

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Doullers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Nicolas DOSEN, Maryse BERNARD a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Roger ROUSSEAUX

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ

Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean Claude FOVEZ

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ

Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Frédéric ERNESTI, Didier CARETTE a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Orféo RIGONI

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes : Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Felleries : Claire DEGROOTE

Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

**DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS 2024 RELATIVE AU VERSEMENT PAR LA 3CA DE LA
SUBVENTION AU CIAS**

Numéro de la délibération : DC_2024_068

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- - - - -

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- - - - -

I. Exposé des motifs

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations stipule, dans son article 10, que les collectivités locales qui attribuent une subvention directe ou indirecte supérieure à 23 000 euros, doivent conclure une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Considérant que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a voté, au budget 2024, une subvention d'un montant de 300 000 € au profit de son CIAS.

Considérant les compétences et actions exercées par le CIAS du Cœur de l'Avesnois

Considérant la subvention de 300 000 € inscrite en dépenses de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes,

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer avec le CIAS du Cœur de l'Avesnois la convention d'objectifs et de moyens 2024 définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 059-200043263-20240718-DC_2024_068-DE